



Délégation d'activités et sous-traitance : au service de la transmission de l'exploitation ou d'un patrimoine ?

Guilhem Anzalone¹, François Purseigle²

Introduction

Alors que l'exploitation familiale a constitué le socle du développement de l'agriculture française au XX^e siècle (Muller, 1984 ; Rémy, 1987, 2010), on constate aujourd'hui que la population agricole – en diminution constante – ne constitue plus son propre vivier pour assurer sa reproduction. Même si l'agriculture reste en France le secteur dont le recrutement endogène est le plus élevé, la sortie de ce milieu social est dans le même temps très importante : « fortement encline à l'autorecruitment, la catégorie des agriculteurs est, parce qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs, la plus mobile socialement ». « 46 % des fils d'agriculteurs deviennent ouvriers ou employés, 26 % exercent une profession intermédiaire ou deviennent cadres et 28 % conservent un statut d'indépendant » (Dupays, 2006, p. 344). Un nombre important d'enfants d'agriculteurs se détourne de la profession de leurs parents, ce qui empêche – ou tout au moins rend plus incertaine – la transmission familiale de l'exploitation.

Parfois annoncée en déclin, l'exploitation familiale ne cesse de s'adapter pour se maintenir (Lamarche, 1987 ; Mundler et Rémy, 2012). Pour comprendre certaines des transformations contemporaines de l'agriculture familiale française, nous avons entrepris une étude dans un département souvent présenté comme un modèle de cette forme d'agriculture : le Gers. Objet d'une collaboration entre la Chambre d'agriculture départementale et l'Institut national polytechnique – École nationale supérieure agronomique de Toulouse, cette recherche sur le devenir des structures d'exploitation agricoles s'inscrit plus largement dans le programme Agrifirme³. Ce projet est consacré à l'émergence de nouvelles formes d'organisation sociale du travail en agriculture, en particulier au croisement entre les modèles familiaux et

1. INP-ENSA Toulouse, 31326 Castanet-Tolosan, France, guilhem.anzalone@sciencespo.fr

2. INP-ENSA Toulouse, UMR INP-INRA Agir, 31326 Castanet-Tolosan, France, purseigle@ensat.fr

3. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'Agence nationale de la recherche (France) dans le cadre du projet Agrifirme (ANR 2010 JCJC 1808 01). Pour plus d'informations : www.agrifirme.fr

entrepreneuriaux. Cette étude repose sur treize entretiens menés avec des personnes expertes⁴ et trente entretiens réalisés auprès de chefs d'exploitation. Parce qu'elles sont plus particulièrement concernées par l'évolution des conditions d'exercice du métier et par la transformation des organisations productives agricoles, quatre catégories d'agriculteurs ont fait l'objet d'une attention particulière : les chefs d'exploitation de petite ou moyenne taille en phase de transmission ; ceux de grandes exploitations agricoles ; les responsables d'entreprises de travaux agricoles (ETA) ; les exploitants installés hors cadre familial⁵.

Nous montrerons dans ce chapitre que des dispositifs conçus initialement pour accompagner le projet de développement des exploitations familiales, tels que ceux de la prestation de services, permettent aujourd'hui de pallier des transmissions incertaines et incomplètes. En effet, nombre d'agriculteurs en fin de carrière s'interrogent sur l'hypothétique retour sur l'exploitation de leurs enfants alors que ceux-ci se sont déjà engagés dans une autre voie professionnelle. Avec l'objectif de maintenir l'activité de leur exploitation sans pour autant la vendre ou la mettre en fermage, ces agriculteurs ou leurs descendants tendent à privilégier la dimension patrimoniale sur la dimension productive et peuvent dans cette perspective mobiliser des dispositifs de prestation de services. Ils conservent administrativement un statut d'agriculteur mais délèguent tout ou partie de l'activité à un ou des tiers. Cela se traduit notamment par le développement de sociétés commerciales de prestation ainsi que de différentes formes d'association entre pairs (Cuma⁶ intégrale, groupement d'employeurs, assolement en commun). Ces stratégies destinées à maintenir les exploitations pour conserver le patrimoine familial ouvrent ainsi la voie à des formes sociétaires dans lesquelles la dimension familiale perd de sa centralité.

Incertitude des processus de transmission

La France compte 604 000 chefs d'exploitation et co-exploitants (ministère de l'Agriculture, 2011). D'après le dernier recensement, leur nombre aurait diminué de 2,3 % par an au cours des dix dernières années. La réduction massive du nombre de petites et moyennes exploitations explique en grande partie cette chute. Celles-ci se caractérisant par l'importance de la famille dans leur fonctionnement – notamment dans l'interaction entre rapports sociaux et activité professionnelle (Barthez, 1982 ; 2010) – on observe donc un effacement relatif de la dimension familiale. L'agriculture française est de fait marquée par une tendance nette à la diminution de l'entraide familiale (entre 1988 et 2010, le nombre des aides familiaux est passé de

4. Directrice du service juridique d'un centre de gestion, directeur départemental de la SAFER, responsables d'organismes économiques régionaux, représentants professionnels agricoles, salariés de la Chambre d'agriculture, membre de la direction départementales des territoires (DDT), etc.

5. Nous ne traiterons pas du cas des exploitants installés hors cadre familial dans ce texte. Pour cette partie de l'étude cf. Anzalone et Purseigle, 2012.

6. Coopérative d'utilisation de matériel agricole.

262 000 à 70 000) au profit de deux situations distinctes : les membres de la famille participent aux travaux de l'exploitation et acquièrent un statut de co-exploitant ou de salarié ; ou bien au contraire, ils développent une activité professionnelle propre et indépendante de l'exploitation. Ainsi, le nombre de conjoints non exploitants mais actifs agricoles a diminué de manière très importante (- 5,7 % en dix ans) : la plupart des épouses d'exploitants agricoles mènent aujourd'hui une vie professionnelle autonome à l'extérieur de l'exploitation (Rattin, 2002), et lorsqu'elles travaillent sur l'exploitation elles acquièrent très souvent le statut de co-exploitante, ce qui n'était pas le cas des générations antérieures (Giraud et Rémy, 2008). Comme dans d'autres pays de l'Union européenne, la participation aux activités agricoles concerne de moins en moins les autres membres de la famille, et ce quelle que soit la taille de l'exploitation (Hervieu et Purseigle, 2013). L'activité agricole tend à prendre la forme d'un projet individuel : « l'articulation famille-exploitation devient problématique. La famille fonctionne de moins en moins comme espace de mobilisation d'un collectif au service d'un projet professionnel et de plus en plus comme une arène où certains de ses membres doivent justifier d'un tel investissement » (Lémery, 2003, p. 12). La reproduction des exploitations familiales s'en trouve bouleversée.

La dissociation de plus en plus affirmée entre travail sur l'exploitation et travail à l'extérieur tend à compliquer le passage de l'un à l'autre, et en particulier le retour sur l'exploitation d'enfants qui ont déjà développé une activité professionnelle principale hors du secteur agricole. Les entretiens menés dans le cadre de notre enquête dans le Gers indiquent, en effet, qu'une partie importante des agriculteurs arrivés en fin de carrière s'interrogent encore sur la possibilité qu'un de leurs enfants reprenne l'exploitation familiale. Ce constat est corroboré par les résultats du recensement agricole de 2010 : « Pour les exploitants nés avant 1960, la succession sur l'exploitation n'est pas toujours assurée. Les plus de 50 ans représentent 62 % des chefs ou co-exploitants. Cette part atteint 73 % dans les petites exploitations. Dans les grandes exploitations, le successeur est connu dans un cas sur trois. En revanche, la succession est grandement incertaine pour les exploitations moyennes et petites et notamment pour celles où le chef ou co-exploitant est double actif. » (Draaf Midi-Pyrénées, 2012).

Ce constat est identique à l'échelle de la France : parmi les exploitants concernées par la question de la succession, les deux tiers n'ont pas de successeur connu (66,3 % pour le Gers et 67,4 % pour l'ensemble de la France d'après le recensement agricole 2010). Le manque de reprise familiale clairement identifiée peut s'expliquer par l'absence d'une des dimensions de la vocation agricole analysées par Céline Bessière (2003). Cette sociologue montre que la transmission familiale requiert trois éléments : la transmission d'un patrimoine productif, la reprise de l'entreprise comme chef d'exploitation et enfin l'apprentissage du métier et du goût pour celui-ci (Bessière, *op. cit.*). Quand ces trois dimensions sont rassemblées, la transmission apparaît comme une évidence aux yeux des acteurs concernés. Quand l'une d'entre elles est absente, la transmission familiale devient incertaine ou s'avère partielle. La poursuite d'études et la mobilité professionnelle des enfants d'agriculteurs tendent en particulier à les éloigner du métier de leurs parents et de son apprentissage (Alarcon, 2008 ; Bessière, 2010 ; voir sur cette question Giraud et Rémy dans

ce même ouvrage). La vocation agricole des descendants devient problématique, l'horizon temporel de la transmission familiale recule.

La transmission des exploitations familiales devenant de plus en plus incertaine, les agriculteurs cherchent tout d'abord à assurer le maintien de l'activité et la pérennité de leur structure, le temps de cette période d'incertitude. Certains choisissent de repousser leur départ en retraite ou de transférer le titre d'exploitant au conjoint. Dans les deux cas, cela leur permet de continuer à bénéficier d'éventuels fermages. Cela se traduit par l'allongement de la carrière professionnelle des agriculteurs : en 2010 dans le Gers, 23 % des exploitants ont plus de 60 ans⁷. Ce prolongement de l'activité de la part d'exploitants arrivés en fin de carrière, qu'ils soient nominale-ment exploitants ou bien retraités – certains atteignent 70 et même 80 ans et plus – a des conséquences importantes sur l'organisation du travail.

Sans reprise familiale clairement identifiée, ces exploitants tendent à limiter leur investissement en matériel. Prenant de l'âge, ils sont également de moins en moins aptes à assurer l'intégralité des travaux que nécessite l'exploitation agricole. Ils sont ainsi amenés à simplifier l'organisation du travail sur leur exploitation et peuvent également en déléguer une partie. L'entraide entre agriculteurs se révélant aussi en perte de vitesse, ils ont le plus souvent recours à de la prestation de services. Dans leurs différents travaux, Hubert Cochet, Yvette Harff et Hughes Lamarche ont ainsi signalé l'émergence et l'importance de processus de réorganisation du travail agricole autour de la prestation de main-d'œuvre et de matériel en France (Cochet, 2008 ; Harff et Lamarche, 1998 ; 2007). L'entreprise de travaux agricoles (ETA) et la Cuma intégrale apparaissent comme les formes les plus déterminantes de cette évolution.

La délégation de travaux au centre de nouveaux dispositifs productifs

À l'intersection entre d'une part la difficile transmission familiale des exploitations, et d'autre part les stratégies de croissance des plus grandes d'entre elles, l'enquête réalisée dans le département du Gers confirme que le développement de la prestation de services constitue l'une des tendances marquantes de l'évolution de l'agriculture française (Hébrard, 2001). La Mutualité sociale agricole (MSA) signale qu'au moment où le nombre d'exploitations continue de diminuer (il a diminué en France de 26 % entre 2000 et 2010), les effectifs de chefs d'entreprise de services se développent (MSA, 2012). On constate que les différentes tâches réalisées sur l'exploitation sont de plus en plus sous-traitées. Les entreprises de travaux agricoles sont sollicitées par une exploitation sur deux ; elles ont fourni en 2010 un travail

7. Là encore le constat est similaire à l'échelle nationale puisque ce pourcentage est de 21,7 % pour l'ensemble de la France (Recensement agricole de 2010).

équivalent à 11 700 unités de travail annuel (UTA). On en compte plus de 200 actuellement dans le Gers.

L'activité de prestation de services agricoles est le plus souvent mise en place par des agriculteurs ayant effectué d'importants investissements en matériel. Cette activité pour le compte de tiers leur permet ainsi d'amortir le matériel sur des surfaces supplémentaires sans pour autant supporter le coût de leur achat ou de leur fermage. Bénéficiant historiquement d'une certaine tolérance juridique et fiscale, le développement de cette activité de prestation amène les agriculteurs à créer une entreprise spécifique, le plus souvent sous la forme d'une SARL (Société anonyme à responsabilité limitée). On observe alors la juxtaposition d'une ETA (détentriche du parc de matériel) à l'exploitation agricole déjà existante. Dans certains cas, c'est même l'ETA qui concentre l'activité agricole, l'exploitant devenant client de sa propre entreprise. C'est le cas de Gérard, agriculteur qui a créé une entreprise de travaux avec son frère (aujourd'hui transmise à son fils), et dont les exploitations respectives sont gérées dans le cadre d'une même société :

« De toute façon, on a toujours séparé l'outil de travail, du travail. C'est-à-dire que j'ai toujours eu l'entreprise de travaux agricoles à côté de l'exploitation. L'exploitation, il n'y a jamais eu de matériel, de personnel. C'était une entreprise qui travaillait les exploitations. La mienne, celle de mon frère, celle de mon fils, celle que j'ai à l'entreprise. Ça a toujours été indépendant. » (Gérard, 62 ans, agriculteur en grandes cultures)

Du côté des exploitants commanditaires, le recours à une ETA fait partie d'une stratégie de réorganisation de leur activité productive. Ils sous-traitent ainsi les tâches annexes pour se recentrer sur ce qu'ils considèrent être leur cœur de métier. L'enquête que nous avons réalisée montre que c'est notamment le cas des éleveurs qui délèguent les tâches liées aux cultures pour mieux se concentrer sur l'élevage, comme nous l'explique cet entrepreneur :

« C'était un gars, il bossait plein pot, il s'occupait des terres, il avait un élevage de 50 ou 60 blondes, il a 110 ou 120 hectares, et il pouvait plus y arriver. Son père vieillissant, c'était plus possible. Donc il a dit "je m'allège le travail", donc il nous a demandé de lui faire des travaux. [...] Il a bien choisi de se faire faire les semis, pour être tranquille, ne pas avoir cette charge, parce que la préparation c'est plus souple. Il va se faire la préparation » (Alain, 56 ans, agriculteur et entrepreneur de travaux en grandes cultures).

Cela peut également être le cas d'agriculteurs en grandes cultures qui choisissent de se spécialiser sur certains travaux (comme les semis et les traitements phytosanitaires) et de sous-traiter le reste. Dans un des cas étudiés, un agriculteur s'est ainsi spécialisé dans les tâches d'administration et de commercialisation tandis que ses terres sont intégralement travaillées par les autres agriculteurs membres du collectif.

Alors que la plupart des ETA se spécialise sur des tâches précises, d'autres proposent une prestation intégrale dite « de A à Z » allant de la préparation du sol à la moisson, prolongeant parfois jusqu'à la commercialisation voire même la constitution des dossiers PAC, la gestion des relations avec les assureurs et la gestion patrimoniale.

Certains de ces entrepreneurs n'acceptent de fournir leurs services qu'à la condition de maîtriser l'ensemble du processus de production. Ils peuvent ainsi intégrer les terres qu'ils travaillent en totalité dans la gestion de leur propre activité agricole – à l'image d'un fermage qui serait reconductible d'une année sur l'autre – et organiser le cas échéant un assolement global comprenant l'ensemble des terres qu'ils travaillent. Comme nous l'avons écrit par ailleurs, il s'agit là de « processus d'intégration amont – amont que l'on pourrait également qualifier d'intégration horizontale » (Hervieu et Purseigle, 2013, p. 249).

« Je leur disais “moi, je vous garantis le résultat sur l'exploitation, quel que soit le résultat, vous aurez tant, mais par contre je gèrerai tout de A à Z”. Là, les gens [sont intéressés]... C'est moi qui sais ce qui se sème, c'est moi qui sais ce que je sème, c'est moi qui ai le silo avec les semences, c'est moi qui décide à qui on vend, et le résultat final il est quelque part pour moi. » (Régis, 50 ans, agriculteur et entrepreneur de travaux en grandes cultures).

Cette condition de gérer l'exploitation du client de A à Z exprime aussi la volonté de rationaliser leur activité comme le sous-entend cet autre entrepreneur :

« L'entrepreneur, si c'est pas lui qui prend les décisions de tout ... (si le client) vous dit, vous venez faire ci vous venez faire ça, en dépit du bon sens, moi ça m'intéresse pas, ça intéressera encore moins mon fils [qui a repris l'ETA]. Nous, on va te dire : “on va te faire ça, nous on sait qu'on a un créneau pour acheter ces semences-là, pour revendre ça, pour faire ces variétés. On a un tour d'exploitation, parce qu'il va pas falloir toujours vouloir être le premier à semer, le premier à récolter, le premier à désherber” ... Il y a un tour, on a un secteur, on arrive, on fait tout dans le même coin, le lendemain on repart on fait tout à côté, quand on désherbe c'est pareil. Si vous devez être commandés par un client en disant “aujourd'hui tu fais ça, aujourd'hui tu fais ça” ... C'est plus possible. » (Gérard, 62 ans, agriculteur en grandes cultures)

Outre la rationalisation de l'outil de production, l'entreprise de travaux constitue aussi un instrument de captation foncière et productive très efficace, comme le relate Bertrand au sujet de son exploitation familiale :

« Mon père est arrivé comme gendre ici, et il s'entendait pas très bien avec ses beaux-parents. Donc il a développé une activité, une entreprise de travaux agricoles, et petit à petit, parce que lui il a commencé avec rien, et petit à petit il y a eu des opportunités de foncier, il a acheté, et il a agrandi. C'est vrai que c'est une ferme un peu hors normes. Parce qu'il s'est retrouvé en tout avec 700 hectares. 200 hectares en propriété et 500 en fermage. » (Bertrand, 38 ans, agriculteur et entrepreneur de travaux en grandes cultures).

Notons que les entrepreneurs peuvent également mettre en place un dispositif d'intéressement en fonction des revenus qu'ils procurent à leurs clients. Ils bénéficient également de la capacité de négociation que confère le rassemblement des approvisionnements et des productions de chacune des superficies qu'ils travaillent. On retrouve une configuration semblable à celle d'un assolement en commun, à ceci près que les relations entre les différents acteurs relèvent de la transaction marchande et non de l'association.

Dans ce département comme dans de nombreuses régions françaises, la sous-traitance de tâches peut également emprunter d'autres voies que celle de l'entreprise de travaux individuelle. On observe en effet l'évolution récente de certaines structures classiques d'accompagnement des exploitations, telles les Cuma et les groupements d'employeurs, qui les rend à même de jouer ce rôle. C'est en particulier le cas de celles qui sont désormais désignées par le terme de Cuma intégrale⁸. Apparues au début des années 1980 dans le Nord de la France, elles ne font pas encore l'objet d'une définition stabilisée mais se distinguent par un ensemble de caractéristiques. Elles possèdent une large gamme de matériel, permettant à leurs adhérents d'effectuer la totalité ou au moins une très grande partie de leurs travaux agricoles, du travail du sol jusqu'à la récolte. Les adhérents ne conservent ainsi en propriété individuelle qu'un matériel résiduel (tracteur de cour de ferme et petits outils essentiellement). Elles emploient des salariés, directement ou bien par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs. Les Cuma intégrales offrent ainsi la possibilité d'une large mutualisation du matériel et de la main-d'œuvre ; notons d'ailleurs qu'elles peuvent être prolongées dans le cadre d'assolements en commun, dans lesquels les exploitants mettent en commun sur une période donnée le matériel, la main-d'œuvre mais donc également le foncier.

Ambivalence de la délégation vis-à-vis de la dimension familiale

Si elle peut être sollicitée par des exploitants dans une logique de réorganisation de leur activité, la prestation de services est également mobilisée par des exploitants en fin de carrière et par des descendants pluriactifs pour pallier une transmission incertaine ou partielle. Elle permet de conserver la maîtrise des terres en attendant un éventuel repreneur familial. Cette solution peut constituer une transition favorisant le retour de descendants dans l'activité agricole, notamment en palliant provisoirement un possible manque de temps, de matériel ou de compétences techniques de la part de repreneurs pluriactifs. Néanmoins, et que ce soit par le recours à une ETA ou bien dans le cadre d'un regroupement d'exploitants, la prestation de services – qui n'est en soi pas nouvelle en agriculture – adopte de nouveaux contours et contribue à une dissociation opérationnelle entre propriété, capital d'exploitation et travail.

Faciliter la transmission est un but explicitement recherché par les acteurs mettant en place un système de Cuma intégrale. C'est le cas de Jacques rencontré dans le Gers : cet agriculteur fait partie d'une Cuma intégrale à partir de laquelle il a mis en place un assolement en commun et une société de stockage, l'ensemble de ces

8. Cf. FNCUMA, 2007 ; Delacour, 2003 ; Valorge, 2008 ; Entraid', 2005 ; voir sur la question de la coopération de production le chapitre dans ce même ouvrage de Lucas *et al.*

structures employant un salarié. Si la question de la transmission ne se pose pas encore en raison de son âge, il y a néanmoins déjà réfléchi :

« L'idée, j'aimerais bien que mon fils dans vingt ans baigne là-dedans, même s'il a envie d'être professeur, qu'il me dise qu'il veut être prof mais qu'à côté il veut bien participer à la SEP [société qui gère l'assolement en commun]. [...] Ce concept-là le permet. Il ne prendra pas 100 % de la rémunération parce qu'il faudra bien payer des salariés pour faire le travail qu'il ne fera pas. Ce système-là permet de gagner suffisamment sa vie et d'être suffisamment intéressant. C'est ça le but. Tu vas avoir les gens qui vont travailler pleinement et gagner leur salaire, et les gens qui vont avoir leur salaire ailleurs mais qui vont avoir un attrait pour ça. » (Jacques, 38 ans, agriculteur en grandes cultures et porte-graine, membre d'une Cuma intégrale).

Dans cette perspective, des dispositifs coopératifs pourraient faciliter l'entrée dans la profession des aspirants agriculteurs qui ne possèdent les trois dimensions de la vocation agricole analysée par Bessière (le patrimoine foncier ; le titre d'exploitant ; l'apprentissage et le goût du métier). Jacques cherche également à favoriser l'installation de leur employé ainsi que celle d'un jeune des environs qui serait susceptible de reprendre l'exploitation de son grand-père :

« Le salarié, il a son père qui est exploitant qui a 40 ha et nous on le tarabuste pour qu'il s'installe, s'émanipe et vienne avec nous. J'espère qu'il fera partie du groupe. On en a un qui vient de finir ses études, qui va reprendre l'exploitation de son grand-père. Son grand-père avait donné il y a 30 ans son exploitation à un fermier. Le jeune a 22 ans, il va reprendre ça, il n'y a pas de matériel, rien. [...] Lui nous a contacté parce qu'il n'avait pas de matériel et qu'il avait besoin de la Cuma, et nous on lui a parlé de la Cuma, d'Agro d'Oc (coopératives regroupant des CETA [Centre d'étude des techniques agricoles]), de l'assolement en commun, des silos [...] c'est un bel outil d'épanouissement parce que ça ne prend pas de risques. Aujourd'hui installer un jeune, hormis un magnat du pétrole, ça coûte super cher donc les jeunes ne veulent pas venir. Et c'est trop fatigant, les contraintes, beaucoup d'heures, beaucoup de journées. Si tu veux installer des jeunes il faut leur proposer autre chose. De l'informatique, du GPS, des tracteurs performants. Un tracteur aujourd'hui ça vaut 100 000 €, une moissonneuse 300 000 €. Un jeune à 20 ans ne peut pas se payer ça, même à 30. Le stockage ça vaut cher il y en a pour 500 000 €. La mutualisation et la coopération peuvent y remédier. » (Jacques, 38 ans, agriculteur en grandes cultures et porte-graine, membre d'une Cuma intégrale).

L'intégration de ces aspirants agriculteurs dans l'organisation mise en place par Jacques pourrait ainsi, selon lui, être facilitée. Dans le premier cas, le salarié disposant déjà de compétences et d'appétence pour le métier agricole hériterait des terres de son père (ou au moins de leur usage), ainsi que du titre d'exploitant. Dans le second cas, le petit-fils reprenant les terres et le titre d'exploitant pourrait bénéficier de la transmission de savoirs et de compétences de la part des agriculteurs adhérents. Tous deux auraient accès au matériel de la Cuma intégrale. Ils réuniraient ainsi les trois dimensions de la vocation permettant une transmission réussie.

En complétant les dimensions manquantes de la vocation agricole, l'entreprise de travaux agricoles et la Cuma intégrale apparaissent ainsi comme deux dispositifs

de prestation favorisant le maintien de l'activité et la transmission familiale des exploitations. Ils ne sont cependant pas sans effet sur la dimension familiale : leur mobilisation peut se traduire par la diminution de la part du travail familial, par l'évolution de la gouvernance de l'exploitation, et par la distinction entre capital d'exploitation et patrimoine familial.

Ces dispositifs contribuent à dissocier la force de travail de l'exploitation. C'est ce que nous avons par exemple observé dans le cas de Pierre. À la tête d'une exploitation de 170 hectares, cet agriculteur gersois est membre d'une Cuma intégrale à laquelle sont associés un groupement d'employeurs (pour un salarié) et une banque d'entraide⁹. Âgé de 60 ans, des problèmes de santé ont limité sa capacité de travail. L'emploi d'un salarié permanent et le système de banque d'entraide lui permettent donc de se maintenir en activité. À l'instar du recours à une ETA, ce système lui offre donc la possibilité de faire varier son niveau d'engagement dans la réalisation des tâches agricoles : cet agriculteur compense une capacité de travail moindre en faisant appel non pas à une entreprise privée, mais dans ce cas au salarié d'une structure coopérative et à des collègues exploitants.

La prestation de service peut aussi avoir des répercussions sur les modalités de prise de décision dans l'exploitation familiale. La prestation recouvre en effet deux réalités distinctes qui sont celles de la sous-traitance et de la délégation. Dans le premier cas, l'agriculteur confie à un entrepreneur le soin de réaliser certains travaux tout en lui donnant ses directives : il conserve ainsi la maîtrise des choix techniques et plus largement de la gouvernance de son exploitation. Dans le second cas, l'exploitant va jusqu'à déléguer la gestion complète de l'exploitation. C'est alors l'entrepreneur qui maîtrise les choix techniques et la gouvernance de l'exploitation. On peut observer un passage de l'un vers l'autre, notamment lorsqu'un exploitant en fin de carrière lègue la structure familiale à des descendants qui exercent une profession hors du milieu agricole.

« C'est souvent les plus anciens qui pouvaient plus travailler, la génération de 80 ans, qui pouvait plus travailler et qui a fait appel à de l'entreprise. Maintenant il y en a qui sont partis, et les enfants... bon, qui me connaissaient un peu parce qu'on était souvent à l'école ensemble. Ce sont des gens de mon âge, 57-58 ans. On se connaissait tous et ils nous demandent de travailler la terre. [...] Ce sont des pluriactifs qui veulent pas mettre la terre en fermage, pour pas avoir les contraintes. Ils sont plus libres, tout en faisant travailler l'entreprise. Et on voit que ça se profile comme ça, de plus en plus. »
(Alain, 56 ans, agriculteur et entrepreneur de travaux en grandes cultures).

Le choix de déléguer la gestion de l'exploitation plutôt que de la donner en fermage est significatif de la distinction entre capital productif et patrimoine familial. Même si le statut du fermage autorise la reprise des terres par le propriétaire en vue de l'exploiter par lui-même ou par un membre de sa famille, il est jugé contraignant

9. Il s'agit d'un système de décompte des heures effectuées par les exploitants les uns chez les autres dans le but d'assurer une égalité de travail d'entraide. Dans les faits, l'égalité des heures effectuées n'est pas souvent atteinte et les heures supplémentaires sont facturées comme une prestation de service.

par les propriétaires qui redoutent de perdre la maîtrise de leurs terres : « progressivement renforcé depuis son instauration dans un sens favorable aux droits du fermier, le régime du bail rural permet à l'exploitant locataire de disposer de droits d'usage étendus sur les terres qu'il a en jouissance, à tel point que sa condition a parfois été comparée à celle d'un quasi-propriétaire. » (Melot, 2012). Le fait de garder le statut d'exploitant au sein de la famille tout en déléguant la gestion de la structure hors de celle-ci indique ainsi la prédominance d'une conception en termes de patrimoine familial sur une conception en termes de capital productif. Cette configuration permet de maintenir la valeur du foncier, celle-ci étant moindre lorsque les terres sont en fermage.

Dans le cas de la sous-traitance totale de la gestion d'une exploitation à une ETA, l'activité agricole ne s'incarne plus dans le cadre d'une exploitation familiale, mais dans celle d'une entreprise privée. Dans le cas de la Cuma intégrale, on assiste de même à des évolutions menant vers l'assolement en commun et au regroupement d'exploitations. Comme le souligne H. Cochet, « cette évolution se traduirait par l'émergence d'entreprise de matériel à statut coopératif, embauchant des salariés et exploitant de très grandes surfaces, les agriculteurs devenant des actionnaires de ces structures, véritables pivots de très grosses exploitations agricoles » ; celles-ci constitueraient de « grandes unités de production s'affranchissant largement des frontières de l'exploitation familiale » (Cochet, 2008, p. 27). Les dissociations entre terre, travail et capital opérées dans le cadre de ces deux formes de prestation constituent ainsi des éléments de déplacement ou de dépassement du modèle familial d'agriculture vers de nouvelles formes d'organisation sociales et économiques.

Conclusion : des exploitations en trompe-l'œil

Cette contribution, adossée à des observations réalisées dans le département du Gers, explore les formes partielles de transmission se caractérisant par un recul ou un effacement de la dimension familiale. Elle donne à voir un éclatement des modalités de cessation d'activité, où le capital foncier, le capital productif et le travail fourni sur l'exploitation tendent à être dissociés et à relever d'acteurs différents. Si l'on définit l'exploitation familiale par la coïncidence de ces trois éléments il semble difficile de parler encore d'exploitation familiale. Plus encore, c'est la question de l'existence même de l'exploitation comme entité productive qui peut se poser.

L'agriculture de prestation ici décrite est un phénomène qui échappe en grande partie à l'appareil statistique. Si les exploitations gérées par des entreprises ou des consortiums de prestation perdent leur autonomie sur un plan opérationnel, elles la conservent en revanche très souvent d'un point de vue juridique. Dépourvues de toute activité productive, elles constituent des exploitations en trompe-l'œil. L'ETA ou la Cuma se charge de l'itinéraire technique, de la récolte et de la vente de celle-ci, occupant ainsi une place de choix sur les marchés, le dit exploitant s'assure de la mise en valeur de son patrimoine foncier et garde pour sa part un statut lui permettant de prétendre aux droits à paiement unique. Plus qu'une étape dans un projet

de transmission, c'est une situation de rente familiale qui s'installe, transformant l'exploitant en simple propriétaire. Bon nombre d'exploitations ne constituent plus l'échelle élémentaire d'une activité productive mais bien l'objet d'une logique purement patrimoniale.

La délégation d'activités de production sous des formes contractuelles constitue un instrument de contournement des statuts du fermage et des dispositifs de contrôle des structures. Nous assistons ainsi à un processus invisible de concentration productive et de réorganisation en profondeur de la production agricole. Dans la plupart des départements français, derrière certaines entreprises ou dispositifs collectifs de prestation, il n'est plus rare de trouver des assolements de plusieurs milliers d'hectares qui correspondent à des entreprises aux allures de firme.

Bibliographie

- Alarcon, L., 2008. « Maintenant, faut presque être ingénieur pour être agriculteur ». Choix et usages des formations professionnelles agricoles dans deux familles d'agriculteurs, *Revue d'études en agriculture et environnement*, 88, 3, 95-118.
- Anzalone, G., Purseigle, F., 2012. *Enquête sur le devenir des structures d'exploitation agricoles gersoises*, Rapport, INP-ENSAT, Toulouse.
- Barthez, A., 1982. *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica.
- Barthez, A., 2010. GAEC en rupture : à l'intersection du groupe domestique et du groupe professionnel, in Weber, F., Gramain, A., Gojard, S. (Eds.), *Charges de famille*, Paris, La Découverte.
- Bessière, C., 2003. Une profession familiale : les trois dimensions de la vocation agricole, in Weber, F., Gramain, A., Gojard, S. (Eds.), *Charges de famille*, Paris, La Découverte.
- Bessière, C., 2010. *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris, Raisons d'agir.
- Cochet, H., 2008. Vers une nouvelle relation entre la terre, le capital et le travail, *Études foncières*, 134, 24-29.
- Delacour, G., 2003. *La CUMA intégrale, une alternative à l'exploitation familiale ?* Mémoire de fin d'études, ISA, Lille.
- DRAAF Midi-Pyrénées, 2012. Premiers résultats : le Gers, Recensement Agricole 2010.
- Dupays, S., 2006. En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué, *INSEE, Données sociales – La société française*.
- Entraid', 2005. CUMA intégrale, Hors-Série – novembre 2005, URL : <http://www.cuma.fr/sites/default/files/196/dossiers/emploitravail/hors-serie-entraid-nov-05.pdf>
- FNCUMA, 2007. *Parcours guidé vers la CUMA intégrale*, guide pratique.
- Giraud C., Rémy J., 2008. Le choix des conjoints en agriculture, *Revue d'études en agriculture et environnement*, 3, 88, 21-46.

- Giraud C., Rémy J., 2014. *Être ou ne pas être agriculteur. Capital scolaire et devenir socioprofessionnel des fils d'agriculteurs* (dans ce même ouvrage).
- Harff, Y., Lamarche, H., 1998. Le travail en agriculture : nouvelles demandes, nouveaux enjeux, *Économie rurale*, 244, 3-11.
- Harff, Y., Lamarche, H., 2007. La réorganisation du travail en agriculture. Quels rapprochements avec l'industrie ? in Luginbühl, Y. (Ed.), *Nouvelle urbanité, nouvelles ruralités en Europe ?*, Bruxelles, Peter Lang.
- Hébrard, L., 2001. Le développement des services agricoles. Une sous-traitance spécialisée au service des agriculteurs, *INSEE Première*, 817.
- Hervieu, B., Purseigle, F., 2013. *Sociologie des mondes agricoles*, Paris, Armand Colin.
- Lémery, B., 2003. Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture, *Sociologie du Travail*, 45, 1, 9-25.
- Lamarche, H., 1987. Crises et permanence de l'exploitation familiale en France, *Sociologie du travail*, 29, 4, 443-458.
- Lucas V., Gasselin P., Thomas F., Vaquié P., 2014. *De nouvelles formes d'action collective localisées : Recomposition des modalités de coopération en agriculture* (dans ce même ouvrage).
- Melot, R., 2012. Droits de propriété et droits d'usage sur la terre. Enquête sociologique sur le contentieux du fermage, dans *6^{es} Journées de recherches en Sciences sociales*, Toulouse.
- Ministère de l'Agriculture, 2011. Recensement agricole 2010. Premières tendances, *Agreste Primeur*, 266.
- MSA, 2012. La population des exploitants agricoles en 2011, *Info-stat*, 20 août 2012.
- Muller, P., 1984. *Le technocrate et le paysan : Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture, de 1945 à nos jours*, Paris, éditions Économie et humanisme, les Éditions Ouvrières.
- Mundler, P., Rémy, J., 2012. L'exploitation familiale à la française : une institution dépassée ? *L'Homme et la société*, 183-184, 1, 161-179.
- Rattin, S., 2002. Les ménages d'agriculteurs en 2000 : un sur trois est pluriactif, *Agreste Cahiers*, 2, 3-14.
- Rémy, J., 1987. La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur, *Sociologie du travail*, 29, 4, 414-441.
- Rémy, J., 2010. Un métier en transformation. Introduction, in Hervieu, B., Mayer, N., Muller, P., Purseigle, F., Rémy, J. (Eds.), *Les mondes agricoles en politique : de la fin des paysans au retour de la question agricole*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 41-50.
- Valorge, F., 2008. *Améliorer sa qualité de vie par la CUMA*, Mémoire de fin d'études, INP-ENSA, Toulouse.